

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 364

23 février 2011

### SOMMAIRE

Aelsion Investissements S.A. ....	17465	HC Investissements II S.à r.l. ....	17451
ANNA Real Estate 2 S.à r.l. ....	17448	HC Investissements S.à r.l. ....	17456
Barlaston Holding S. à r. l. ....	17434	HC Investissements SDH S.à r.l. ....	17456
Bdstechno S.à r.l. ....	17435	HC Luxembourg III S.à r.l. ....	17456
Bengala Investment Holding S.A. ....	17451	Hilding A.G. ....	17456
Bengala Investment S.A. ....	17451	Hôtel de Foetz S.A. ....	17457
BGV III Rotterdam S.à r.l. ....	17435	Hutton Collins Luxembourg S.à r.l. ....	17449
Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l. ....	17434	Inteca S.A. ....	17457
Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l. ....	17434	International Property Securities S.à r.l. .....	17457
Can Benelux ....	17436	International Trading Investment Mana- gers, S. à r.l. ....	17472
Capita Selecta S.A. ....	17436	Investindustrial 108 S.A. ....	17458
CeDerLux-Services S.à r.l. ....	17472	JBBK Verwaltungs S.à r.l. ....	17470
Clearstream International ....	17437	Lisolux S.à r.l. ....	17470
Compagnie Financière Terria S.A. ....	17437	Ma Boite De Com. ....	17471
Concordium S.à r.l. ....	17435	M.I.F. ....	17471
Convento III S.à r.l. ....	17436	Sovreal 3 S.à r.l. ....	17426
Convento II S.à r.l. ....	17438	Sovreal 4 S.à r.l. ....	17440
Convento I S.à r.l. ....	17437	Thaleya S.A. ....	17463
Costasur S.A. ....	17438	Thaleya S.A. ....	17462
Cristalline S.A. ....	17438	Tirostem S.A. ....	17463
CVCI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	17439	Tollo Holding S. à r. l. ....	17463
Elettra Holdings S.à r.l. ....	17439	Trami Holding S.à r.l. ....	17464
Elettra Investments S.à r.l. ....	17439	United Brands Wine & Spirit S.A. ....	17464
Eltorn-Kind-Gruppe ....	17440	VAM Holdings S.A. ....	17464
European Structured Investments S.A. ..	17449	VREF Holding S.à r.l. ....	17465
European Structured Investments S.A. ..	17448	Washington Investment Luxembourg S.à r.l. ....	17465
Goldberg Lux S.à r.l. ....	17449	Wert Investment Holdings S.à r.l. ....	17470
GSK Investments S.A. ....	17449	Yellowbird Holding SA ....	17458
Habicht S.A. ....	17450	Yellowbird Holding S.A., SPF ....	17458
Hazelville Holdings S.à r.l. ....	17450		
HC Holdings I S.à r.l. ....	17451		
HC Holdings S.à r.l. ....	17450		
HC Investissements III S.à r.l. ....	17455		

**Sovreal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.673.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Mrs. Ruth Rappaport, residing at 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Monte Carlo, Monaco,

hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy established on December 1, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31<sup>st</sup> July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "SOVREAL 3 S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

## 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

## 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

## 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The members of the board of directors (conseil de gérance) might be split into two classes, respectively denominated "class A Directors" and "class B Directors". The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants) of the Company. In case the directors (gérants) are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Director (Gérant de classe A) and one class B Director (Gérant de classe B).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A Director and one class B Director are present or represented.

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting under the condition that at least on class A and one class B Director vote in favour of the resolutions.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> of the month of June, at 9am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.**

#### 11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) setup in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share
Mrs. Ruth Rappaport, prenamed .....	12,500	EUR 12,500	100 %
TOTAL .....	12,500	EUR 12,500	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The shareholders decide to appoint as class A Directors (Gérants de classe A) of the Company for an unlimited period:

- Mr. Gerald BICHUNSKY professionally residing at c/o 5 Quai du Mont Blanc, 1201 Geneva, Switzerland,
- Mr. Yarom OPHIR, professionally residing at 49 Route des Jeunes, 1227 Carouge, Switzerland.

The shareholders decide to appoint as class B Directors (Gérants de classe B) of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
  - Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
  - Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in

English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Madame Ruth Rappaport, domiciliée au 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Monte Carlo, Monaco,

ci-après représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «SOVREAL 3 S.à r.l.».

#### Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand -Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 -Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

## 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

## 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

## 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement «Gérants de classe A» et «Gérants de classe B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait voté en faveur des dites résolutions.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1 du mois de juin, à 9h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 -Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Mme Ruth Rappaport, préqualifiée . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12 500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

Le nombre de gérants est fixé à cinq.

Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe A pour une période indéterminée:

- a) M. Gerald BICHUNSKY, demeurant professionnellement au c/o 5 Quai du Mont Blanc, 1201 Genève, Suisse,
- b) M. Yarom OPHIR, demeurant professionnellement au 49 Route des Jeunes, 1227 Carouge, Suisse.

Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe B pour une période indéterminée:

- a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2. Le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés..

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174834/442.

(100201465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

---

**Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 80.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.279.

---

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.

Frank Welman

Gérant A

Référence de publication: 2011009536/17.

(110009566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.298.

---

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de l'associé Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Box Finance Luxembourg 2 S.à r.l.

Frank Welman

Gérant A

Référence de publication: 2011009537/22.

(110009558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Barlston Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 19.657,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 138.150.

---

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barlaston Holding S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011009539/18.

(110009754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Bdstechno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.947.

*Procès verbal de résolution établi en gérant/conseil de gérance - janvier 2011*

*Première résolution*

La nouvelle adresse du siège de la société BDSTECHNO S.à r.l. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 est: 36 avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg

Cette résolution est adoptée

MFBARP

Signature

Référence de publication: 2011009540/14.

(110010189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**BGV III Rotterdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.180.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2010*

1. M. Guy FRIEDGEN a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Christian BERGER a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Marco BREHM, administrateur de sociétés, né à Ottweiler (Allemagne), le 19 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Birgit AUKTOR, administrateur de sociétés, née à Mindelheim (Allemagne), le 9 avril 1971, demeurant professionnellement à D-81667 München; 17, Innere Wiener Str., a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 11 JAN. 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BGV III Rotterdam S.à r.l.

B. AUKTOR

Référence de publication: 2011009541/19.

(110010081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Concordium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 335.975,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 107.004.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Concordium S.à r.l.  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011009544/18.

(110009702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Convento III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.895.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Convento III S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009545/14.

(110010111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Can Benelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 115.013.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 novembre 2010*

L'Assemblée décide de déléguer à Monsieur Régis TERCIER, demeurant 11, Rue de la Grande Impasse, F - 69590 Saint-Symphorien-sur-Coise, la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, avec pouvoir d'agir seul.

Monsieur Régis TERCIER portera le titre d'«Administrateur-délégué».

Le mandat du nouvel administrateur-délégué viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2011009547/18.

(110010051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Capita Selecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 108.851.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 24 juin 2010*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU, Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans

Pour extrait sincère et conforme

Karl LOUARN / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011009548/16.

(110009885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Clearstream International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.350.

En date du 15 novembre 2010, Monsieur Andreas Wolf a démissionné de son poste du Conseil d'Administration de Clearstream International.

Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 9 novembre 2010:

La personne suivante a été élue au Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 15 novembre 2010 pour:

- Frank Gerstenschlager Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Reto Francioni Président

- Jeffrey Tessler Vice-Président

- Yves Baguet

- Ernst-Wilhelm Contzen

- Gregor Pottmeyer

- Frank Gerstenschlager Neue Börsenstrasse 1 D - 60487 Frankfurt

- Kees Kruijssen

- Roberto Mendolia

- Judith Selow

Luxembourg, le 17.01.2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011009549/27.

(110009427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Compagnie Financière Terria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.567.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 13 avril 2010*

- L'assemblée accepte la nomination au poste de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale de 2011 en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011009554/14.

(110009949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Convento I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.758.

*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Bresseur, à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

CONVENTO I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009555/14.

(110010099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Convento II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.759.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 31 décembre 2010*

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Luxembourg, le 20 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

CONVENTO II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011009556/14.

(110010104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Costasur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.056.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 2 juin 2010*

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc BOLAND demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Frédéric MONCEAU / Joeri STEEMAN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011009557/13.

(110009953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Cristalline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.418.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 janvier 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011:

TMF Administrative Services S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

TMF Secretarial Services S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Il a également été décidé de renouveler le mandat de L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011009558/24.

(110009836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 812.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVCI Luxembourg Holding S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2011009559/17.

(110009708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Elettra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 101.908.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de Elettra Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009560/16.

(110009562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Elettra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.670.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de Elettra Investments S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009561/16.

(110009565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Eltern-Kind-Gruppe, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 35, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg F 2.679.

—  
AUFLÖSUNG

Die Mitglieder der Eltern-Kind-Gruppe beschließen die Auflösung des Vereins zum 30.09.2010.

Die Liquidation wird von der Präsidentin Bettina Walch durchgeführt.

Sie erstellt die Bilanz für 2010 und schließt das Konto.

Die Liquidation ist abgeschlossen.

Die Finanzbücher verbleiben bei der Präsidentin Bettina Walch.

Unterschriften

*Präsidentin / Stellvertretende Präsidentin*

Référence de publication: 2011009562/15.

(110009396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sovreal 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.680.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before us Maître Henri BECK notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Ruth Rappaport, residing at 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Monte Carlo, Monaco,  
hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
  - Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- by virtue of a proxy established on December 1, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholders of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31<sup>st</sup> July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "SOVREAL 4 S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.****6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) of EUR 1 (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

**6.2 - Modification of Share Capital**

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

**6.3 - Profit Participation**

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**6.4 - Indivisibility of Shares**

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**6.5 - Transfer of Shares**

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

**6.6 - Registration of shares**

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.****7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The members of the board of directors (conseil de gérance) might be split into two classes, respectively denominated "class A Directors" and "class B Directors".

The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

**7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two directors (gérants) of the Company. In case the directors (gérants) are split into two classes, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one class A Director (Gérant de classe A) and one class B Director (Gérant de classe B) .

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A Director and one class B Director are present or represented.

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting under the condition that at least one class A and one class B Director vote in favour of the resolutions.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

## **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

## **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> of the month of June, at 9am.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> December 2011.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share
Mrs. Ruth Rappaport, prenamed .....	12,500	EUR 12,500	100 %
TOTAL .....	12,500	EUR 12,500	100 %

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The shareholders decide to appoint as class A Directors (Gérants de classe A) of the Company for an unlimited period:

- a) Mr. Gerald BICHUNSKY professionally residing at c/o 5 Quai du Mont Blanc, 1201 Geneva, Switzerland,
- b) Mr. Yarom OPHIR, professionally residing at 49 Route des Jeunes, 1227 Carouge, Switzerland.

The shareholders decide to appoint as class B Directors (Gérants de classe B) of the Company for an unlimited period:

- a) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- b) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
- c) Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. The registered office of the Company shall be established at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as said before, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Madame Ruth Rappaport, domiciliée au 6 Impasse de la Fontaine, 98000 Monte Carlo, Monaco,

ci-après représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «SOVREAL 4 S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres du conseil de gérance peuvent être répartis en deux classes, nommées respectivement «Gérants de classe A» et «Gérants de classe B».

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques de la Société. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ait voté en faveur des dites résolutions.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1 du mois de juin, à 9h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

*Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie/les parties qui a/ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Mme Ruth Rappaport, préqualifiée . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL . . . . .	12,500	EUR 12,500	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12 500 EUR (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

*Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée:

Le nombre de gérants est fixé à cinq.

Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe A pour une période indéterminée:

a) M. Gerald BICHUNSKY, demeurant professionnellement au c/o 5 Quai du Mont Blanc, 1201 Genève, Suisse,

b) M. Yarom OPHIR, demeurant professionnellement au 49 Route des Jeunes, 1227 Carouge, Suisse.

Les associés décident de nommer en tant que Gérants de classe B pour une période indéterminée:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2. Le siège social de la Société est établi à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174835/443.

(100201774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

#### **ANNA Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2010, MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a cédé une (1) part sociale de catégorie B qu'elle détenait dans la Société à PEAKSIDE EUROPEAN HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 131.744.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anna Real Estate 2 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011009519/16.

(110009668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

#### **European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 décembre 2010*

- Avec effet au 4 décembre 2010 le siège social de la société est transféré du 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011009563/13.

(110009281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**European Structured Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.600.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2010:*

(1) Le mandat des directeurs démissionnaires M. David Saigne, M. Peter Diehl et Mme Saphia Boudjani sont terminés avec effet au 28 décembre 2010.

(2) Sont nommées directeurs de la société en remplacement des directeurs démissionnaires jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 approuvant les comptes 2013 Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Mme Anja Lakoudi résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et Mme Stephanie Becker, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011009564/18.

(110009281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Goldberg Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.333.

—  
Citco C&T (Luxembourg) SA, agent domiciliataire de la société Goldberg Lux Sarl (la «Société») ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B139.333 informe de la démission du Gérant suivant:

- CMS Management Services S.A. avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Citco C&amp;T (Luxembourg) SA

Christelle Ferry et Fabrice Geimer

Référence de publication: 2011009581/15.

(110009627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**GSK Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.429.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 31 décembre 2010*

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011009582/14.

(110010100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.344.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009583/16.

(110009533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Habicht S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.461.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l. déclare dénoncer avec effet au 17 janvier 2011 le siège de la société HABICHT S.A., situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142461.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011009584/14.

(110010120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Hazelville Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 158.083.

EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 17 décembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
Pafint Holding S.A. 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg R.C.S. Luxembourg Nr. B 40.359	2.500
FIDOR SPA FIDUCIARIA OREFICI, 5, Via Agnello, 1-20121 Milan (Italie) N. Immatriculation RCS Milan 02112190018	10.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Xavier Mangiullo

Gérant

Référence de publication: 2011009585/21.

(110009971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**HC Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.462.

*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Melle. Saphia Boudjani, France, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009586/16.

(110009553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Holdings I S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009587/16.

(110009560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Investissements II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.702.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements II S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009588/16.

(110009548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Bengala Investment S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Bengala Investment Holding S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.740.

—  
L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «BENGALA INVESTMENT HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98740, constituée suivant acte notarié, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 280 du 10 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1945 du 11 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 1.141 (mille cent quarante-et-une) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI

2) Modification de la dénomination BENGALA INVESTMENT S.A..

3) Modification de l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4) Refonte complète des statuts en anglais et en français.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières– SOPARFI

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en BENGALA INVESTMENT S.A..

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts en anglais et en français, et décide qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Les statuts auront donc la teneur suivante:

**Denomination - Registered office - Duration Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "BENGALA INVESTMENT S.A.".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality

of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 1,141,000.-(ONE MILLION ONE HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND EURO) represented by 1,141 (ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY-ONE) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

**Art. 10.** The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the managing director.

**Art. 11.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

#### **Financial year - General meeting**

**Art. 12.** The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of the month of June at 3.00 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

**Suit la traduction française des statuts qui précèdent:  
Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BENGALA INVESTMENT S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.141.000.- (UN MILLION CENT QUARANTE-ET-UN MILLE EUROS) représenté par 1.141 (MILLE CENT QUARANTE-ET-UNE) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58033. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175266/211.

(100202419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

#### **HC Investissements III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.442.

#### *Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements III S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Melle. Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009589/16.

(110009577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**HC Investissements S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.465.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009590/16.

(110009546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Investissements SDH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.120.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Investissements SDH S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009591/16.

(110009541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**HC Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.717.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises en date du 15 décembre 2010*

L'Associé Unique de HC Luxembourg III S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 24 décembre 2010;
- de nommer Melle Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011009592/16.

(110009536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Hilding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.822.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 22 juin 2009*

- Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN, Marc BOLAND et Karl LOUARN (adresse professionnelle: 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans. Monsieur Régis PIVA

demeurant 53, rue de la Libération L-3511 Dudelange est appelé au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans, en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA, dont le mandat est arrivé à échéance.

Pour extrait sincère et conforme  
Karl LOUARN / Joeri STEEMAN  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011009593/15.

(110009880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Hôtel de Foetz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 40.069.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 03 janvier 2011, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'Assemblée décide de révoquer de son poste d'administrateur de la société, Madame Angélique FERNANDES, demeurant au 37, rue de la fontaine, L-4122 Esch sur Alzette.

2: L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société, Monsieur JITENDRA PRAKASH RAJ-KARNIKAR, né le 19/08/1969 à LALITPUR (NEPAL) et demeurant au 1, RUE DE L'AVENIR L-3895 FOETZ. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2017.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Pour extrait conforme  
Madame Lynn SCHOLTES  
*Scrutateur de l'Assemblée*

Référence de publication: 2011009594/20.

(110010025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**International Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.722.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique*

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de International Property Securities S.à.r.l. (la "Société") prises le 22 décembre 2010:

- d'accepter la démission de Mr. David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010.

- de nommer Mr. Kossi Agbekponou, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet au 24 décembre 2010 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Peter Diehl  
*Gérant*

Référence de publication: 2011009595/17.

(110009531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Inteca S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 636.900,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.591.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 décembre 2010 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. La clôture de la liquidation est prononcée;

2. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011009597/18.

(110010069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Investindustrial 108 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.159.

—  
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 11 janvier 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2010, et jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015; et
- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait sincère et conforme*  
*Signature*  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011009599/18.

(110009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Yellowbird Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Yellowbird Holding SA).**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.859.

—  
L'an deux mille dix.

Le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YELLOWBIRD HOLDING S.A., avec siège social à L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.859 (NIN 1998 4011 531),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 182 du 18 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank MOLITOR en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 521 du 11 juillet 2001.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 886 du 11 juin 2002.

Le capital social s'élève à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros cinquante-deux Cents (€ 247.893,52), représenté par dix mille actions (€ 10.000.-), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Décision de changer la dénomination sociale de la société en YELLOWBIRD HOLDING S.A., SPF.

3.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

4.- Suppression de la valeur nominale des actions.

5.- Refonte complète des statuts afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique.

6.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF), régie par la Loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en YELLOWBIRD HOLDING S.A., SPF.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts, afin de prévoir la possibilité d'avoir un actionnaire unique, et qui seront de la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de YELLOWBIRD HOLDING S.A., SPF (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize Euros cinquante-deux Cents (€ 247.893,52), représenté par dix mille actions (€ 10.000.-) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mardi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 9. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des Résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou

- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 8. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Droit applicable.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Sixième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, M. GALOWICH, G. GREDDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174891/232.

(100201275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

#### **Thaleya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 janvier 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013:

Xenia KOTOULA, administrateur et président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Jorge PEREZ LOZANO, administrateur, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Gérald CALAME, administrateur, avec adresse professionnelle au 16, rue de Hesse, CH-1204 Genève, Suisse

Il a également été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011009672/24.

(110009852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Thaleya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.535.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 août 2008, les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire aux comptes l'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2011009673/17.

(110009855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Tirostem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.994.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 16 juin 2010*

Les mandats des administrateurs de Messieurs Frédéric MONCEAU, Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les trois professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans

Pour extrait sincère et conforme

Karl LOUARN / Frédéric MONCEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011009674/16.

(110009914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Tollo Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.204.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 Janvier 2011 de la société Tollo Holding S.à r.l. la décision suivante:

Réélection du Gérant suivant pour une durée indéterminée comme Gérant Unique à compter du 15 Décembre 2010:

Rinat Batyrgarejev, né le 15 Mai 1961, à Minsk, au Bélarus, avec adresse privée à S. Stanevicius g. 56-33, LT - 07117 Vilnius, Lituanie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Signataire Autorisé

Référence de publication: 2011009675/17.

(110010008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Trami Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.229.

---

Merci de prendre note de suivant:

La démission de Gérant Unique suivant avec effet au 21 décembre 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9098 auprès du RCS du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2011009676/16.

(110009758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**United Brands Wine & Spirit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 123.013.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 12 mai 2010*

L'assemblée accepte jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012 la nomination de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pascoal DA SILVA commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Messieurs Joeri STEEMAN et Marc BOLAND, administrateurs de la société, ont modifié leur adresse de telle sorte qu'ils demeurent tous les deux professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011009677/17.

(110009872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**VAM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.228.

---

Suite à une réorganisation administrative effective au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall,

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VAM Holdings S.A. (en liquidation volontaire)  
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011009678/19.

(110009440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait, le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011

*Pour la Société*

T Akkerman / J. Lemaire

*Un gérant*

Référence de publication: 2011009684/16.

(110010229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Washington Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.998.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont

- accepté la démission de Nicolas Gheysens avec effet au 20 décembre 2010 en tant que gérant de de la Société;
  - de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit à partir du 20 décembre 2010:
- |  |        |
|--|--------|
| Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au<br>61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg . . . . .           | Gérant |
| Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse<br>professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg . . . . . | Gérant |
| Guido Lucio Mitrani, né le 12 avril 1983 à Buenos Aires en Argentina, gérant, avec adresse<br>professionnelle au Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD Londres, Royaume-Uni . . . . .       | Gérant |
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Washington Investment Luxembourg S.à r.l.*

Dr. Wolfgang Zettel

*Gérant*

Référence de publication: 2011009685/22.

(110009387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.040.

L'an deux mille dix, le huit décembre

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „AELSION INVESTISSEMENTS S.A.“, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 68.040, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard LECUIT,

de résidence à Hesperange, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 217 du 30 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence de 18.600, EUR, pour le passer de son montant actuel de 31.000,-EUR à 49.600,-EUR par l'émission de 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de 31,-EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Modification de la société en une société anonyme unipersonnelle et refonte des statuts.

4. Changement du régime de signature statutaire.

5. Nomination d'un administrateur unique.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille six cents euros (18.600.-EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.-EUR) à quarante-neuf mille six cents euros (49.600.-EUR), par la création de six cents (600) actions nouvelles de trente et un euros (31.-EUR) chacune.

#### *Souscription et Libération*

Est ensuite intervenu aux présentes:

SIRIUS FINANCE LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à 788-790 Finchley Road, NW11 7TJ Londres inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro 4251093, représenté par Monsieur Angelo ZITO prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les dix-huit mille six cents (18.600) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (49.600.-EUR), divisé en mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée constate qu'il n'y plus qu'un seul actionnaire et elle décide en conséquence d'adapter les statuts de la société et de procéder à la refonte des statuts en ceux d'une société anonyme unipersonnelle:

### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de „AELSION INVESTISSEMENTS S.A.“.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aise de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés, filiales ou affiliées.

Elle pourra également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant ces brevets ou pouvant les compléter.

La société aura également pour objet l'achat et la vente de produits divers.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille six cents euros (49.600.-EUR), divisé en mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.-EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** Aussi longtemps que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme télex ou e-mail, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou des membres du conseil d'administration, appelé administrateur-délégué.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années. Le commissaire aux comptes est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Loi applicable**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Fabien LEGER et de Madame Sharane ELLIOTT de leur poste d'administrateur et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée nomme Monsieur Angelo ZITO, actuellement administrateur et administrateur délégué de la société, comme administrateur unique pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

La société sera désormais valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur unique.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52.618, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille six cents euros (1.600.-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, A. Zito et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56723. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175218/233.

(100202570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

---

**Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait, le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011.

*Pour la Société*

J. LEMAIRE / T. AKKERMAN

*Un gérant*

Référence de publication: 2011009686/16.

(110010231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

*Auszug aus den Beschlüssen der Alleingeschafterin vom 1. Dezember 2010*

Die Alleingeschafterin der Gesellschaft hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Stephan GEBHARDT mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen,
- Herrn Martin SUCHSLAND, geboren am 13. September 1963 in Düsseldorf, Deutschland, wohnhaft Jahnstr. 24, 41564 Kaarst, Deutschland, mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Nicolaas Alfred VAN DE ROEMER
- Herr Martin SUCHSLAND

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Januar 2011.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011008410/21.

(110009769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Lisolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.503.

EXTRAIT

Il résulte de trois contrats de cession de parts sociales sous seing privé datée du 22 décembre 2010 et d'un procès-verbal de la réunion des associés tenue le 22 décembre 2010, que l'associé Monsieur Marc Koeune, domicilié profes-

sionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société Koliphi Investissement S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, que l'associé Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société EMMEZEDE S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et que l'associé Monsieur Patrick Useldinger, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société Panoe Investment S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les vingt-cinq parts sociales de la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital de la LISOLUX S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 22 décembre 2010:

TORRENT INVESTMENTS S.à r.l.:	125 parts sociales
Sébastien Coyette:	50 parts sociales
Sébastien Gravière:	25 parts sociales
Christophe Belche:	50 parts sociales
Jean Hoffmann S.à r.l.:	125 parts sociales
EMMEZEDE S.à r.l.:	25 parts sociales
Panoe Investment S.à r.l.:	25 parts sociales
Koliphi Investissement S.à r.l.:	125 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011008443/32.

(110009849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

### **M.I.F., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 27.095.

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 31 décembre 2010, LAC/2010/60293.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «M.I.F.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 60 du 9 mars 1988. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 741 du 15 mai 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2010.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008457/20.

(110008867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

### **Ma Boite De Com., Société Anonyme.**

Siège social: L-4818 Rodange, 21, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 135.598.

*Première résolution*

Est révoquée en tant qu'administrateur, Madame Sandrine TENACE, demeurant à L- 4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est révoquée en tant qu'administrateur, Madame Stéphanie BORE, demeurant à F- 57310 Bousse, 6, rue Haute.

Troisième résolution

Est nommé administrateur unique, Monsieur Fabrice KAISER, né le 19 avril 1967 à Aumetz (FR), demeurant à L-4818 Rodange, 9, Avenue du Docteur Gaasch. Il a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008458/16.

(110007942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**CeDerLux-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.327.

—  
EXTRAIT

Il résulte de trois contrats de cession de parts sociales sous seing privé datée du 22 décembre 2010 et d'un procès-verbal de la réunion des associés tenue le 22 décembre 2010, que l'associé Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société Koliphi Investissement S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, que l'associé Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société EMMEZEDE S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et que l'associé Patrick Useldinger, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a transféré à la société Panoe Investment S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, les vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital social de la CeDerLux-Services S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 22 décembre 2010:

TORRENT INVESTMENTS S.à r.l.:	125 parts sociales
Sébastien Gravière:	25 parts sociales
Laurent Pêcheur:	50 parts sociales
Jean Hoffmann S.à r.l.:	125 parts sociales
Olivier Dewalque:	50 parts sociales
Koliphi Investissement S.à r.l.:	125 parts sociales
EMMEZEDE S.à r.l.:	25 parts sociales
Panoe Investment S.à r.l.:	25 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011008245/32.

(110009871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**International Trading Investment Managers, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.195.

—  
*Extrait d'acceptation de la modification dénomination de l'adresse de la société*

(...)

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la dénomination de l'adresse où siège la société International Trading Investment Managers, S.à r.l., est la suivante:

6A, rue Gabriel Lippmann

L-5365 Munsbach

Grand-duché de Luxembourg

(...)

Pour extrait conforme,

Référence de publication: 2011008405/16.

(110009130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.